

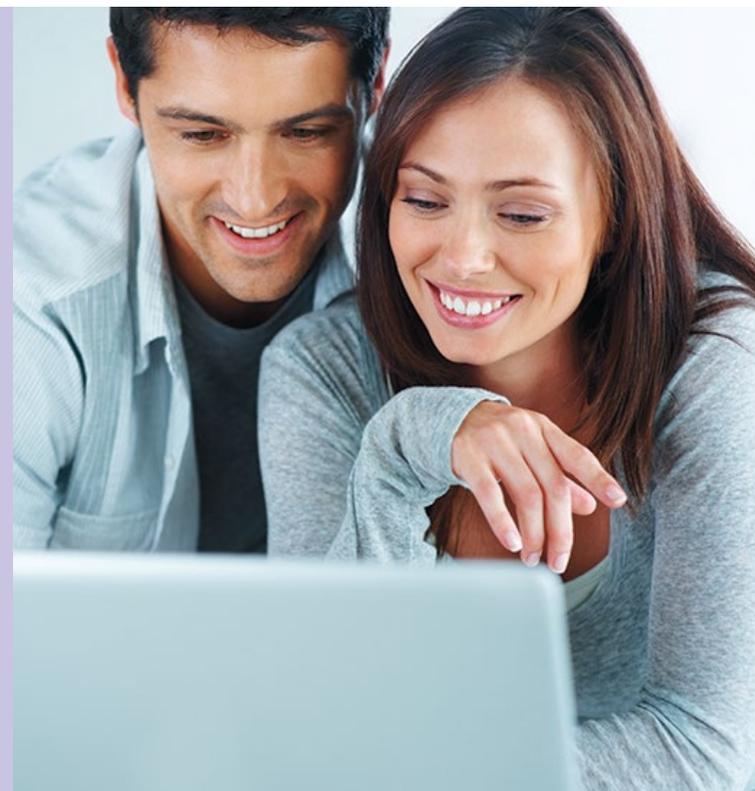


QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES

- ! Assurez-vous de faire vos réclamations au cours des 12 mois suivant la date où vous avez reçu les soins ou services de santé concernés.
- ! Conservez des copies de vos reçus afin d'être prêt à nous les envoyer au besoin. Vos réclamations peuvent faire l'objet d'une vérification en tout temps au cours des 12 mois suivant leur présentation.
- ! Soumettez un plan de traitement dentaire préparé par un professionnel avant d'engager des frais de plus de 500 \$.
- ! Souvenez-vous que vous devez obligatoirement être inscrit au dépôt direct pour faire une réclamation en ligne ou sur mobile. Avec le dépôt direct:
 - vous recevez plus rapidement vos remboursements, directement dans votre compte bancaire;
 - vous recevez un avis par courriel dès que votre réclamation est traitée et vos bordereaux sont conservés sur votre site sécurisé, au lieu de vous être envoyés par la poste;
 - les réclamations en ligne sont généralement traitées dans un délai de deux jours ouvrables suivant leur réception.

À PROPOS DE DESJARDINS ASSURANCES

Desjardins Assurances propose une gamme adaptée de produits d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite. Depuis plus d'un siècle, ses services novateurs sont offerts aux particuliers, aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances assure la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens dans ses bureaux répartis d'un bout à l'autre du pays. Cette entreprise est l'une des cinq principales sociétés d'assurance vie au Canada. Elle fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au Canada.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

N'hésitez pas à communiquer avec notre Centre de contact avec la clientèle si vous avez des questions. Pour trouver nos coordonnées, cliquez sur **Nous joindre** sur notre site sécurisé destiné aux adhérents ou visitez **desjardinsassurancevie.com**.



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

MD Marque déposée propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada reconnaît l'importante contribution de ses commanditaires. Cette reconnaissance ne constitue pas une recommandation.

MC L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots en français ou en anglais sont des marques de commerce de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada utilisées sous licence.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100 %

360° ASSURANCE
SANTÉ

ASSURANCE COLLECTIVE

FAIRE UNE RÉCLAMATION, C'EST FACILE!

Desjardins
Assurances
VIE • SANTÉ • RETRAITE

03239F42 (2017-04)

Desjardins Assurances vous propose, selon votre régime, jusqu'à cinq méthodes simples et rapides pour faire vos réclamations de soins de santé. Découvrez-les et constatez à quel point elles sont faciles à utiliser !

EN LIGNE

Sur notre site sécurisé destiné aux adhérents, vous pouvez faire vous-même vos réclamations pour la plupart des soins de santé, y compris les soins de la vue, les médicaments et les soins dentaires. Voici les étapes clés pour présenter rapidement vos demandes :

1. Allez à desjardinsassurancevie.com/adherent.
2. Cliquez sur **Accéder aux services en ligne**, puis sur **Inscrivez-vous maintenant**.

APPAREIL MOBILE

L'application Réclamation 360° permet d'accéder à une foule de services :

- La réclamation pour plusieurs soins de santé, dont les soins de la vue ;
- Le répertoire des professionnels de la santé offrant la réclamation par le fournisseur ;
- Votre carte de paiement ;
- L'utilisation de votre compte de dépenses de frais de santé (pour les soins admissibles en ligne) et la consultation de son solde ;
- Le simulateur de coûts de médicaments 360° avec localisateur de pharmacies ;
- La plateforme À votre santé 360°.

Notre application mobile est gratuite et offerte pour iPhone®, iPad® et iPod touch® ainsi que pour les téléphones et tablettes Android^{MC}.

L'accès à certaines fonctionnalités de nos services en ligne peut varier selon le régime ou la province.



PAR LE FOURNISSEUR

Certains professionnels de la santé sont autorisés à faire des réclamations à votre place.

1. Consultez le desjardinsassurancevie.com/fournisseurs ou l'application mobile Réclamation 360° pour identifier les professionnels participants.
2. Une fois sur place, mentionnez que vous souhaitez profiter du service de réclamation par le fournisseur.
3. Le professionnel de la santé vous demandera vos numéros de contrat et de certificat. Ces numéros figurent sur votre carte de paiement ou sur le site sécurisé ou l'application mobile si vous y êtes inscrit.

CARTE DE PAIEMENT

Lorsque vous utilisez votre carte de paiement chez un pharmacien ou un dentiste participant, Desjardins paie immédiatement la portion prise en charge par vos couvertures d'assurance et vous n'avez qu'à combler la différence. Voici comment l'utiliser :

1. Vous la présentez à votre pharmacien ou à votre dentiste participant.
2. Il vous informe de la somme que vous devez payer et, s'il y a lieu, de la partie prise en charge par Desjardins Assurances.
3. Vous recevez un reçu sur lequel figurent les renseignements relatifs à votre demande.

PAR LA POSTE

Certains frais peuvent seulement être remboursés à l'aide d'un formulaire. Voici la marche à suivre pour nous envoyer vos demandes par la poste :

1. Si vous êtes inscrit au site sécurisé destiné aux adhérents, allez sous l'onglet **Faire une réclamation** et cliquez sur **Formulaires de réclamation**. Sinon, allez à desjardinsassurancevie.com/formulaires.
2. Choisissez le formulaire correspondant à votre demande.

3. Remplissez-le lisiblement en y inscrivant les renseignements demandés, y compris vos numéros de contrat et de certificat.
4. Vérifiez l'exactitude des renseignements inscrits, joignez vos pièces justificatives originales puis datez et signez votre formulaire aux endroits réservés à cet effet.
5. Acheminez votre demande à l'adresse inscrite sur le formulaire.

OBTENEZ VOS REMBOURSEMENTS PLUS RAPIDEMENT !

Laissez-nous déposer vos remboursements directement dans votre compte bancaire dès que vos demandes ont été traitées.

Sur la page d'accueil du site sécurisé destiné aux adhérents :

- cliquez sur le bouton **Gérer le dépôt direct**. Saisissez vos informations bancaires, et profitez dès maintenant de la commodité et de la rapidité du **dépôt direct**.

Sur l'écran d'accueil de l'application mobile Réclamation 360° :

- appuyez sur **dépôt direct** puis remplissez les champs du formulaire.